Gaëtan Escudey
AVOCAT AU BARREAU DE PARIS · MÉDIATEUR · INTERVENANT

Une mobilité réussie commence *par la famille.*

Entreprises et associations

La réussite d'une mobilité internationale dépend largement de la famille qui suit. Conférences-ateliers pour vos salariés, sensibilisation de vos équipes RH, ateliers pour les associations d'accueil : en français ou en anglais, sur site ou à distance.

Ce que vos salariés *ne voient pas avant de partir*

Le couple

La loi qui régit le patrimoine du couple peut changer avec l'expatriation.

Les enfants

Résidence, scolarité, accord de l'autre parent : tout se décide avant le départ.

Le patrimoine

Succession, testament, protection sociale changent avec le pays de résidence.

Cinq *formats*

Conférence-atelier pour les salariés	Deux heures, jusqu'à 20 participants, sur site ou en visio, avant un départ ou lors d'une campagne de mobilité : couple, enfants, patrimoine, retour.
Sensibilisation des équipes RH	Trois heures, jusqu'à 10 participants : les risques familiaux de la mobilité, les signaux d'alerte et la prévention.
Programme « Mobilité familiale »	Sur un an : quatre conférences-ateliers, une sensibilisation RH et un document d'information à vos couleurs.
Médiation de projet « Partir ensemble »	Une médiation préventive pour le salarié et sa famille, avant le départ : deux séances pour décider ensemble de la résidence des enfants, du temps avec chaque parent et des conditions d'un retour.
Associations d'accueil et d'expatriés	L'atelier « Partir sereinement » pour vos membres, en ligne ou dans vos locaux, et des interventions lors de vos rencontres.

Confidentiel

L'entreprise est informée de la participation, jamais du contenu des échanges.

Bilingue

Interventions en français ou en anglais.

Partout

Sur site à Paris ou en visio, au fuseau de vos équipes.

© Gaëtan Escudey 2026 · Édition octobre 2026 · Reproduction, extraction et modification interdites (CPI, art. L. 122-4)

Le programme « Mobilité familiale », *sur un an*

Lancement
Sensibilisation de votre équipe RH

Chaque campagne
Une conférence-atelier, quatre dans l'année

Toute l'année
Un document d'information à vos couleurs

Avant un départ
La médiation de projet « Partir ensemble », sur demande

Tarifs

PRESTATION	TARIF
Conférence-atelier Deux heures, jusqu'à 20 participants	**1 000 € HT**
Sensibilisation des équipes RH Trois heures, jusqu'à 10 participants	**1 500 € HT**
Programme « Mobilité familiale » Un an	**Sur devis** selon le nombre de salariés
Médiation de projet « Partir ensemble » Préventive, pour un salarié et sa famille : deux séances de deux heures	**500 € HT par partie** 600 € TTC · prise en charge possible par l'employeur
Médiation familiale de crise En français : trois séances de deux heures	**1 000 € HT par partie** 1 200 € TTC · prise en charge possible par l'employeur
Médiation familiale internationale En anglais ou bilingue : trois séances de deux heures	**1 500 € HT par partie** 1 800 € TTC · prise en charge possible par l'employeur

Tarifs hors taxes, TVA 20 % en sus, hors frais de déplacement.

Vos garanties

- Confidentialité envers l'employeur : secret professionnel et confidentialité de la médiation
- Neutralité du médiateur
- Contenus adaptés à vos pays de destination

L'intervenant

Gaëtan Escudey, avocat au Barreau de Paris, docteur en droit (thèse sur le couple en droit international privé), médiateur référencé par le Centre national de médiation des avocats (CNMA), formé à la médiation familiale transfrontalière (UC Hastings, San Francisco), enseignant à l'École de formation des barreaux (EFB).

Construisons votre programme

114 rue La Boétie, 75008 Paris, ou en visio
06 03 15 77 06

contact@escudey-avocat.com
escudey-avocat.com

Gaëtan Escudey, avocat au Barreau de Paris, intervient auprès des entreprises comme intervenant et, à la demande d'un salarié et de sa famille, comme médiateur. Les interventions n'emportent aucun conseil juridique individuel aux salariés : un conseil personnalisé relève d'une consultation distincte.

© Gaëtan Escudey 2026 · Édition octobre 2026 · Reproduction, extraction et modification interdites (CPI, art. L. 122-4)